



Vigne

Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) : 20 - début floraison.**

Mildiou

- **Risque toujours très fort.**

Oïdium

- **Risque en baisse.**

Black rot

- **Risque très fort mais contaminations toujours limitées.**

Flavescence dorée

- **Premier traitement avant le 21 juin.**

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).

N°12
18/06/2019



Animateur filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Site de Bordeaux

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°12 du 18/06/2019 »



Phénologie

Le stade moyen calculé sur les 48 parcelles d'Ugni blanc observées se situe à 20 - début floraison. La floraison se généralise dans toutes les parcelles, mais elle évolue lentement. Il faudra attendre encore quelques jours pour atteindre la pleine floraison. La vigne montre toujours une semaine de retard par rapport à 2018 et à la moyenne décennale. Le stade observé est similaire à celui de 2016 à la même date.

Le nombre moyen de feuilles par rameau est de 13 (+1 feuille depuis la semaine dernière). La longueur moyenne des rameaux est de 90.1 cm (+10 cm depuis la semaine dernière). La croissance des rameaux est faible : les rameaux sont relativement petits et l'allongement est réduit. Cet allongement de 10 cm en une semaine est le plus faible relevé depuis 2011.



Ugni blanc - stade 20 (début floraison)

Climatologie

→ De la semaine passée

Températures

Les températures de la semaine passée ont augmenté, avec 16°C en moyenne.

Pluies

Sur la semaine passée, le réseau de stations météo a enregistré 16.5 mm de pluies en moyenne, avec un maximum de 28 mm pour Bouteville et un minimum de 0 mm pour Le Bois Plage en Ré.

→ Prévisions météo

Les prévisions météo annoncent une semaine plus chaude et plutôt ensoleillée, mais avec un risque d'orages.

Maladies

→ Mildiou

Observations

Sur notre réseau de parcelles suivies la situation est très hétérogène. Un tiers ne présente aucun symptôme de mildiou à ce jour. La maladie a fait son apparition cette semaine dans 7 nouveaux témoins non traités (Champagnac, Champagne Vigny, Montils, Chadenac, St Sulpice de Cognac, Ambleville, Saint Preuil). Une sortie importante de taches fraîches est observée dans quelques témoins non traités.



Sortie de taches de mildiou – TNT de Floirac et Birac
(Crédit photos M. Girard – CA17, F. Joseph – Ets Niort Agricole)

La fréquence moyenne des ceps touchés est de 11,6 % sur l'ensemble des témoins. Toutefois, ce chiffre est variable selon les parcelles. Trois témoins présentent entre 80 et 100 % des ceps touchés (Préguillac, Saintes, Floirac), avec une évolution très forte des taches depuis la semaine dernière pour Floirac et Préguillac. Pour tous les autres, la fréquence sur ceps reste inférieure à 30 % et l'évolution est progressive. 2 nouvelles parcelles de référence sont atteintes (Le Chay, St Quantin de Rançannes) portant à 4 sur 13 le nombre de PR touchées.

Au vignoble, on observe localement quelques taches de mildiou dans des parcelles traitées, notamment sur le secteur des bords de Gironde.

Modélisation (source IFV)

Sur la semaine passée

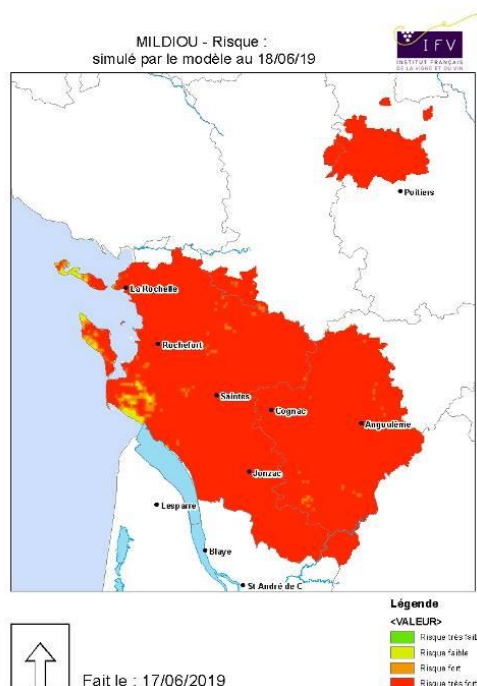
Au cours de la semaine dernière, les pluies ont favorisé le maintien d'un risque potentiel très fort sur le continent. Sur les îles, le niveau de risque a augmenté.

Des contaminations épidémiques ont été calculées sur l'ensemble du territoire. D'après le modèle, le nombre d'organes contaminés a modérément augmenté sur le vignoble.

Dans les trois jours à venir

La prévision météorologique la plus probable annonce un cumul de pluie de 3 mm sur le continent et 0.5 mm sur les îles. L'hypothèse la plus humide annonce un cumul de pluie de 20 mm sur le continent et 8 mm sur les îles. L'hypothèse la plus sèche annonce une absence de pluie. Les températures minimales iront de 14 à 17°C. Les maximales vont passer de 29-31°C en début de semaine à 22-24°C en fin de semaine.

Dans les trois jours à venir, le risque potentiel très fort va se maintenir sur l'ensemble du vignoble. Des hauteurs de pluie journalières d'au moins 2 mm seront nécessaires pour engendrer de nouvelles contaminations. Dans le cas de l'hypothèse la plus pessimiste, des contaminations importantes et régulières devraient se produire.



Evaluation du risque :
Contaminations importantes prévues.



Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

Méthodes alternatives :

- Eliminez les pampres qui sont particulièrement sensibles aux contaminations primaires de par leur proximité avec le sol (surtout en début de saison).
- Soignez les relevages pour favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

→ Oïdium

Observations

La maladie évolue uniquement sur l'Île de Ré.

Modélisation (source IFV)

Sur la semaine passée

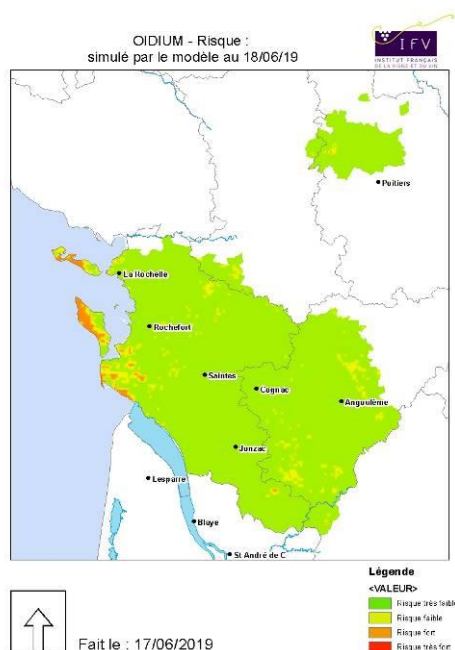
Au cours de la semaine dernière, le risque potentiel très faible s'est maintenu sur le continent. Seules les îles ont conservé des zones avec un risque potentiel fort.

Des contaminations épidémiques ont été calculées suite aux pluies de la semaine dernière. D'après le modèle, le nombre d'organes contaminés a faiblement augmenté sur le vignoble.

Dans les trois jours à venir

Dans les trois jours à venir, le risque potentiel va rester très faible sur le continent. Des secteurs délimités des îles vont également commencer à se positionner sur un risque potentiel très faible.

Dans le cas de l'hypothèse la plus probable, le modèle prévoit de rares épisodes contaminants sur le vignoble. Dans le cas de l'hypothèse la plus pessimiste, des contaminations plus régulières pourraient se réaliser.



Evaluation du risque :

Risque potentiel toujours en baisse. Grappes au stade de très forte réceptivité.



**Risque globalement faible
mais grappes très sensibles**

Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

Méthodes alternatives :

- Limitez la vigueur des vignes.
- Privilégiez les modes de conduite favorisant l'aération de la vigne : palissage soigné, bonne répartition des grappes, pas de superposition des lattes.
- Soignez les relevages.

→ Black-rot

Observations

Les deux tiers des parcelles suivies présentent à présent du Black rot sur feuilles. En général les symptômes augmentent progressivement. En moyenne, on note 17,5 % des ceps touchés. Toutefois, six parcelles présentent entre 70 et 100 % des ceps atteints (Ambleville, Rouillac, Graves St Amant, Birac, Bourg Charente, Segonzac), avec une augmentation forte des symptômes cette semaine dans le cas d'Ambleville et de Segonzac. La fréquence sur feuilles est de 2,4 % et l'intensité de 0,3 %. Deux nouvelles parcelles présentent quelques symptômes sur grappes (Graves St Amant et Rouillac, en plus de Birac).



Symptômes de Black rot sur rafles

(Crédit photos F. Joseph – Ets Niort Agricole, L. Duchêne - CARC)

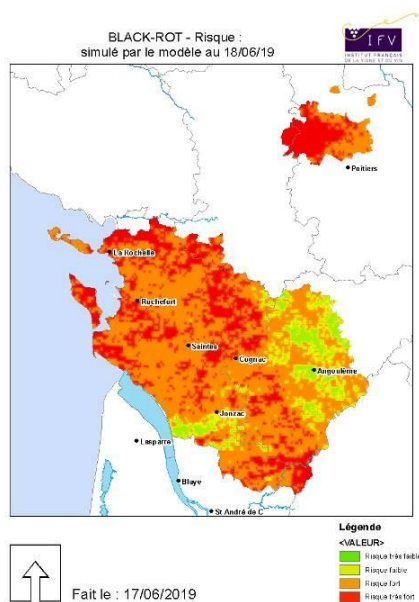
Modélisation (source IFV)

Sur la semaine passée

Au cours de la semaine dernière, le risque potentiel est resté majoritairement fort à très fort sur le vignoble. Selon le modèle, quelques nouvelles contaminations ont eu lieu. Le nombre d'organes contaminés a faiblement augmenté sur le vignoble.

Dans les trois jours à venir

Aucune évolution notable du risque potentiel ne devrait intervenir dans les trois jours à venir. Le modèle n'envisage aucune nouvelle progression des contaminations épidémiques pour le scénario le plus probable. L'hypothèse la plus pluvieuse n'engendrera pas nécessairement une forte hausse du nombre d'organes contaminés par la maladie.



Evaluation du risque :
Pression parasitaire toujours importante.



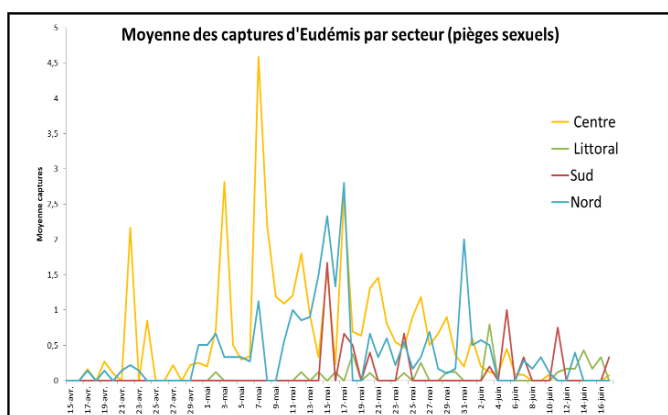
▲ **Risque potentiel fort à très fort**
mais contaminations faibles

📖 Consultez la fiche « [black-rot](#) » du Guide de l'Observateur

Contrôlez vos parcelles pour évaluer l'état sanitaire de votre vignoble.

Ravageurs

→ Eudémis



Le vol d'Eudémis de la première génération est terminé. Il a été étalé dans le temps et a duré du 17 avril au 17 juin. L'intensité du vol a été très dépendante des conditions climatiques (températures froides, pluies et vent). Le centre et le nord du vignoble sont des secteurs où le vol d'eudémis a été le plus marqué. Le début du vol a été plus précoce sur le secteur centre (pic de vol au 7 mai). Le début du vol du secteur sud a présenté une semaine de retard par rapport au secteur centre/nord. Le littoral est très peu concerné par l'eudémis.

Les premiers glomérules sont observés, avec des larves d'Eudémis de 2/3 mm.

→ Flavescence dorée

Traitements Obligatoires

Le premier traitement doit être appliqué dans le périmètre de lutte obligatoire entre le 14 et le 21 juin (entre le 14 et le 28 juin pour les communes en aménagement de lutte).

→ Protection des abeilles



RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !

Avant le traitement :

Les **enherbements fleuris** de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de **broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs** pour préserver les insectes auxiliaires (*arrêté du 28 novembre 2003*).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, **informez dès que possible l'apiculteur** des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des **mentions « abeille »**, autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. **Privilégiez un traitement le soir** quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). **Évitez la dérive des produits** (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un **mélange** comportant un pyréthrianoïde avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (*Arrêté du 7 avril 2010*).

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Changer les capsules dans les pièges sexuels**
- **Installer les pièges alimentaires**
- **Préserver les rameaux observés pour les mesures de croissance de l'écimage en les attachant le long d'un fil (sans les enrouler autour du fil).**
- **Détecter les taches de mildiou, d'oïdium et de Black-rot, surveiller les inflorescences**
- **Rechercher les glomérules des vers de la grappe (observation sur 50 inflorescences)**
- Relever les pièges sexuels et alimentaires
- Enregistrer les observations dans Epicure

Vous retrouverez tous les protocoles et tutoriels des suivis BSV en [cliquant ici](#)

N'hésitez pas à nous demander le Guide de l'Observateur, également [disponible en ligne](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac, Barbezieux et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "